

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-11-1

Séance du vendredi 18 mars 2016

POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU les articles L 1115-1 à L 1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatif à la coopération décentralisée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

☞ Approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2016 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En dépenses de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 25 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 288 303 €.
- En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.
- En recettes de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 16 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 143 301 €.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 25 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 198 803 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 13 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 15 717 €.

• **Programme F014 "Coopération internationale"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 41 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 20 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.

• **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 48 400 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement complémentaire de 3 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 127 584 €.

↳ Donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité